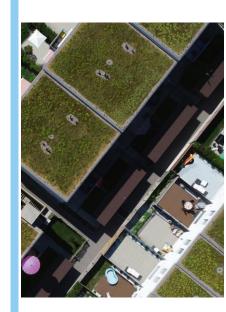
Comment encourager la densification dans les zones villas ?

URBANITÉS - 6 MAI 2019

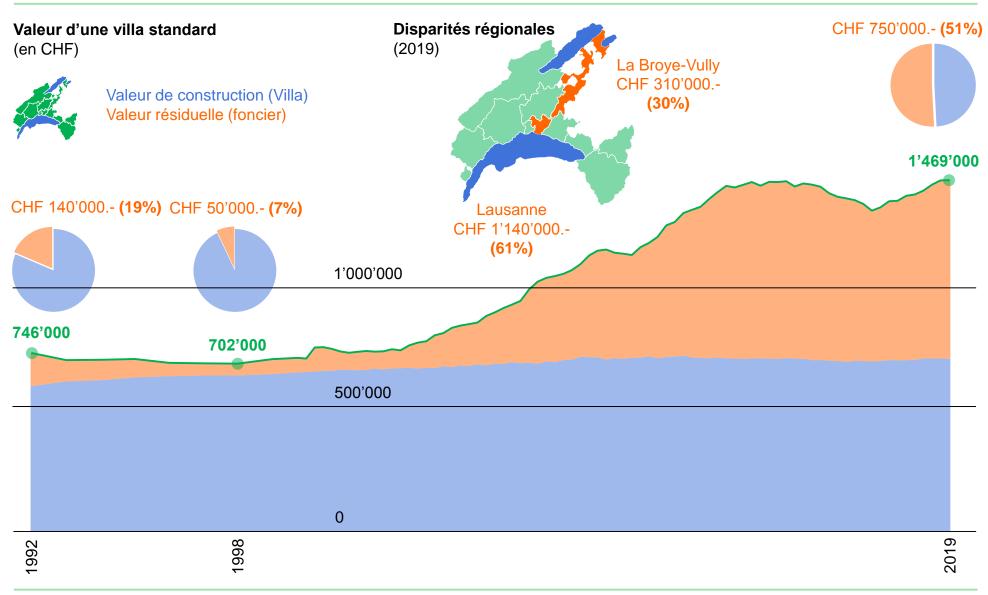
sia





Messages principaux





Tables des matières



Messages principaux

Critères d'octroi pour un financement hypothécaire

Location ou vente ?

Critères d'octroi pour un financement hypothécaire



Valeur de gage

Valeur vénale

(estimation bancaire)

Prix de transaction

(coût des travaux, hors frais d'acquisition)

Valeur retenue

(valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix de transaction - Directives ASB - juillet 2012)

Taux d'avance et amortissement

(Règlements internes - Directives ASB, septembre 2014)

Bien d'usage en résidence principale : TAV (PH / VR) ≤ 80%

Amortissement, si 66% < TAV ≤ 80% (amortissement sur une durée maximale de 15 ans)

Tenue des charges

Taux d'intérêt historique

(BCV = 5% / année)

Frais d'entretien

(BCV = 1% / année)

Amortissement

si 66% < TAV ≤ 80% (BCV = min.

1.25% / année)

Revenus bruts du ménage

≥ 3x la charge immobilière



Arbitrage	Cas	Généralité	Impact sur les critères d'octroi
Location	Etat initial: villa individuelle implantée à Lausanne • valeur retenue: CHF 1'800'000 • engagement: CHF 800'000 • TAV: 44% • revenu brut minimum: CHF 174'000/ année	Cession de l'usage pendant une certaine durée moyennant le paiement d'un loyer	 Loyer perçu CHF 2'300/mois Valeur de gage: engagement: CHF 1'050'000 TAV: 58% (+14%) Tenue des charges: revenu brut minimum: CHF 128'700 / année (-26%)
Vente	Etat futur: création de 2 logements de 3 pièces (SHN 80 m²) dans le volume existant • coûts des travaux : CHF 250'000 financement des travaux par augmentation de la charge hypothécaire (la valeur retenue par le créancier gagiste est maintenue)	 Cession de l'usage et de la propriété Condition : acte authentique Privilégier la constitution d'une PPE 	 Vente CHF 900'000 Valeur de gage: engagement: CHF 150'000 TAV: 17% (-28%) Tenue des charges: revenu brut minimum: CHF 49'500. / année (-72%)

Location, vente - surélévation



Arbitrage	Cas	Généralité	Impact sur les critères d'octroi
Location	Etat initial: villa individuelle implantée à Lausanne • valeur retenue: CHF 1'800'000 • engagement: CHF 800'000 • TAV: 44% • revenu brut minimum: CHF 174'000/ année	Cession de l'usage pendant une certaine durée moyennant le paiement d'un loyer	 Loyer perçu CHF 4'600/mois Valeur de gage: engagement: CHF 1'400'000 TAV: 52% (+8%) Tenue des charges: revenu brut minimum: CHF 125'400 / année (-28%)
Vente	Etat futur: création de 3 logements de 3 pièces (SHN 80 m²), 2 dans le volume existant et 1 par surélévation • coûts des travaux : CHF 600'000 financement des travaux par augmentation de la charge hypothécaire (la valeur retenue par le créancier gagiste progresse de CHF 900'000)	 Cession de l'usage et de la propriété Condition : acte authentique Privilégier la constitution d'une PPE 	 Vente CHF 1'800'000 Valeur de gage et tenue des charges : pas d'engagement, disponible de CHF 400'000 (hors frais de courtage, hors taxe sur la plus-valuLATC)